

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUGASNOU

L'an deux mille dix-sept le dix-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGASNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, à 20h30.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 mai 2017

Compte rendu de séance et extraits du registre des délibérations affichés le 22/05/2017

Présents : BERNARD Nathalie, LE RUZ Hervé, JENKINS Catherine, LE DRU Vanessa, DESMARRES Thierry, RIVIERE Jean-Louis, CHOQUER Alain, OUDIN Laurence, REGUER Françoise, GOURVIL Nadine, LAMANDA Jean-René, LANCIEN Véronique, MERKELBAGH Patrick, CHARLES Claude, TANGUY Yvon, LE DOARE Martine, CHATARD Céline, KERDONCUFF François, ORSI Jacques.

Absent excusé : VOGEL François, PEYRE Annie, STRASSER Didier, JEGADEN Chantal.

Pouvoirs VOGEL François à BERNARD Nathalie, PEYRE Annie à LE DRU Vanessa, JEGADEN Chantal à LE RUZ Hervé.

Secrétaire de séance : REGUER Françoise

Nombre de membres en exercice : 23

Présents : 19

Pouvoirs : 3

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour :
« prise en charge des frais liés au vernissage de l'exposition de Mr Pouedras ».
Pas d'objection.

En préambule au Conseil, Madame Le Maire présente quelques points :

« Nous venons de vivre une période électorale inédite. Après une campagne présidentielle étonnante et déroutante pour beaucoup, Emmanuel Macron est devenu Président de la République avec une très large majorité de voix et je m'en réjouis pour la démocratie et pour la France. Il vient de former son gouvernement qui fait une place importante à ce que l'on appelle la société civile. Pour ma part, je ne considère pas que les élus soient en dehors de la société dite civile. La très grande majorité des élus, exerce ou a exercé une activité professionnelle qui n'étant ni militaire ni religieuse, fait donc partie de cette société civile. Le Président Macron n'était pas mon candidat de premier tour mais je souhaite pleine réussite à son quinquennat. Je serai néanmoins très attentive à la mise en œuvre du projet présidentiel notamment à la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des citoyens et son remplacement par une dotation de l'Etat. C'est notre capacité de fonctionner et de continuer à investir, en tant que commune qui est en jeu. Une autre période s'ouvre, avec la campagne pour les législatives, et nous nous retrouverons les dimanches 11 et 18 juin pour le vote. Je remercie les élus et les citoyens qui ont donné de leur temps pour la tenue des bureaux de vote et qui donneront encore dans les semaines qui viennent. Cette mission est essentielle pour faire vivre la démocratie et demande une grande rigueur, de l'organisation, mais aussi de la discrétion lorsque vous vous trouvez à la table de vote. Merci de faire savoir rapidement si vous ne pouvez pas être disponible pour le jour de scrutin en juin.

Lors du dernier conseil municipal, je vous avais fait part du calendrier prévisionnel pour le PLU et notamment d'une réunion publique prévue initialement le 5 mai. Cette réunion n'a pas eu lieu. Je présente mes excuses pour les personnes qui auraient trouvé portes closes mais notre calendrier PLU a été modifié suite à la défection du cabinet d'étude qui devait réaliser l'évaluation environnementale du nouveau PLU. C'est un document obligatoire, attaché au PLU. Le cabinet d'étude qui avait eu le marché (marché signé par la commune de Plougasnou) nous avait bien livré la première partie de l'étude sur l'état environnemental initial (travail pour lequel il a été rémunéré) mais a renoncé à continuer la seconde partie du marché c'est-à-dire, l'évaluation environnementale. Entre temps, ce marché a été transféré à Morlaix Communauté, en même temps que la compétence PLUi. Ce renoncement entraîne l'obligation pour la communauté de relancer un marché public sur ce point. C'est ce qui a été fait. Les offres des nouveaux cabinets d'études ont été reçues et sont analysées actuellement. Le choix sera fait la semaine prochaine avec comme cahier des charges, un rendu pour

début septembre. En tenant compte des délais légaux d'envoi de l'ensemble des documents aux personnes publiques associées, c'est-à-dire aux différentes administrations et autres services de l'Etat, nous serons en mesure de faire la réunion publique de présentation du PLU fin septembre, début octobre. Le PLU sera ensuite arrêté à la session de novembre du conseil communautaire pour ensuite être soumis à enquête publique. Cela nous laisse un peu de temps pour nous retrouver en commission fin juin ou début juillet pour que tous les élus puissent prendre connaissance du document finalisé.

Concernant les travaux en cours, je souhaitais d'abord faire un point sur la rénovation de la salle omnisports. Si vous êtes allés vous promener dans les parages, vous avez pu constater que les travaux de renforcement de charpente étaient terminés. Le bardage d'isolant est en cours de pose, puis dans 3 semaines la toiture sera posée. L'extension de la partie sud pourra alors commencer. Dans la continuité de nos engagements, d'équilibrer les travaux d'entretien et d'embellissement entre le littoral et la campagne, plusieurs chantiers sont actuellement répartis sur la commune. Ainsi la rue du port qui est en travaux depuis maintenant de longs mois, est presque achevée. L'entreprise Colas doit poser les bordures de trottoirs la dernière semaine de mai pour finir par les enrobés vers mi juin.

Le carrefour de Térénez sera également terminé pour début juin avec une semaine de travaux. Le coulage de la cale de la plage de Plougasnou sera effectué après le lundi de pentecôte lors des mortes eaux et la main courante sera ensuite installée par l'entreprise Prigent de Plougasnou. Un peu plus dans les terres, sur la route de Boulliénoù, les enrobés seront totalement refaits pour la mi juin. L'impératif est bien d'être opérationnel pour l'été.

Par ailleurs, comme vous le savez, le terrain de foot devait être complètement refait, puisque au bout de 30 ans il était nécessaire de reprendre les différentes couches qui composent un terrain et l'on ne pouvait plus se contenter de regarnir la pelouse en semant du gazon mais il fallait aller bien plus en profondeur dans un timing serré puisque le terrain doit être à nouveau praticable pour la saison qui reprend au mois d'août. Les travaux du terrain de foot ont commencé la semaine dernière. L'entreprise Jo Simon refait actuellement les drainages du terrain. Nous sommes donc dans les temps. »

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 Mars 2017.

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le compte rendu de la séance leur a été transmis sous forme d'extrait du registre des délibérations joint à leur convocation à la présente séance.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : à l'unanimité,
APPROUVE le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2017.

Arrivée de Laurence Oudin,

2. Finances – Budget Général – Décision Modificative n°1.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les opérations ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT
2042	Subvention d'équipement personnes de droit privé	10 000.00
2188	Autres immobilisations	-10 000.00
	TOTAL	0.00

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget Général

3. Subventions 2017

La commission d'attribution des subventions s'est réunie le 20 avril 2017 afin d'étudier les demandes de subventions.

Elle propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions listées en annexe et de les imputer aux crédits prévus au budget 2017.

Monsieur Tanguy trouve la subvention accordée à Crescendo un peu élevée compte tenu des subventions versées par Morlaix Communauté et les autres communes à cette association.

Monsieur Orsi s'étonne du montant versé à l'association LE LIEU. Mme le Maire répond que l'activité de l'association est très importante, qu'elle accueille des artistes en résidence, qu'elle est également un lieu de création qui fonctionne toute l'année.

Monsieur Kerdoncuff estime le montant versé à PED trop élevé compte tenu de leur action assez limitée. Inversement il trouve les subventions versées au musée des Vieilles Soupapes, à Plougasnou s'anime à Noël, à la Ronde des Arts ou encore à Primel Amitiés et au comité de jumelage, trop limitées compte tenu de leur contribution à l'animation de la commune.

Mme le Maire rappelle que certaines associations ont des réserves financières.

Les arbitrages ont été discutés en commission des finances en fonction des projets et des budgets prévisionnels présentés.

Il est également souhaitable de soutenir les associations qui fonctionnent toute l'année et créent de l'emploi.

En toute hypothèse, Mme le Maire rappelle qu'en cas de difficulté une association pourra toujours solliciter une aide en cours d'année.

Monsieur Orsi fait remarquer que la SNSM est obligée d'avoir des réserves financières pour assurer le renouvellement de ses équipements.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Mme Chatard, Mr Merkelbagh ne participent pas au vote.

4 Abstentions : Y. Tanguy, M. le Doare, J. Orsi, F. Kerdoncuff

APPROUVE le versement des subventions listées annexe jointe.

4. Subvention Exceptionnelle – SRTZ

Conformément aux dispositions de la convention d'objectifs et de moyens signée entre la commune de Plougasnou et l'association, la SRTZ a présenté son plan pluriannuel d'investissement pour le renouvellement partiel de sa flotte.

Le montant total de l'investissement s'élève à 91 700 € sur 3 ans.

Le plan de financement s'établit comme suit :

60 % à la charge de la SRTZ soit : 55 020 €

20 % subventionnés par le Conseil départemental soit : 18 340 €

20 % subventionnés par la commune de Plougasnou soit : 18 340 €

La subvention communale sera versée en trois termes de 6 113 € sur les années 2017, 2018, 2019.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la subvention exceptionnelle de 18 340 € à la SRTZ pour le renouvellement de sa flotte.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de financement fixant les modalités de versement de la subvention sur trois ans.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

5 . Finances – Budget annexe Port de Terenez – Décision Modificative n°1.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les opérations ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
COMPTE	INTITULE	MONTANT
61528	Entretien biens immobiliers	-1 000.00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000.00
	TOTAL	0.00

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative n°1 au Budget annexe Port de Terenez.

6. Demande d'Admission en non-valeur

Les poursuites engagées pour le recouvrement d'une facture par le Trésor Public s'étant avérées infructueuses, Monsieur le Trésorier demande au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme correspondant à la référence 2698640815 pour 194.40 € sur le budget annexe Port de Terenez 2015.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE l'admission en non-valeur référencée 2698640815 pour 194.40 € sur le budget annexe Port de Terenez 2015.
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe Terenez.

7. Finances – Subvention Amendes de Police

Dans le cadre de la répartition de la fraction du produit des amendes de police relative à la circulation routière, la commune propose au Conseil Départemental, le financement de l'opération : Aménagement de la traversée de Kermouster.
Elle est programmée au 3^e trimestre 2017.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à proposer le projet : Aménagement de la Traversée de Kermouster dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

8. Finances – Demande de subvention pour l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique

Afin de promouvoir la réduction de l'usage de produits phytosanitaires la Région Bretagne et l'Agence de l'Eau soutiennent l'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique.

La commune de Plougasnou a fait le choix du « ZERO PHYTO » depuis l'année dernière et nous poursuivons notre engagement dans ce domaine, après l'obtention du Trophée ZEROPHYTO auprès de la Région Bretagne.

L'achat de deux machines : désherbeur thermique et désherbeur mécanique, a été inscrit au budget 2017.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Bretagne pour l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique.

9. Création d'une Maison de Services au Public (MSAP)

Les Maisons de Services Au Public ont été créées par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale (loi NOTRe).

La MSAP est un espace mutualisé qui offre un bouquet de services principalement en matière d'emploi et de prestations sociales.

La création d'une MSAP permet de maintenir un service de proximité, de faciliter les démarches des habitants auprès de différents opérateurs (Pôle Emploi, CAF, MSA, Assurance Maladie...).

La création d'une MSAP au sein du futur Pôle de Services Publics de la Métairie serait une opportunité pour la commune de Plougasnou.

Après la réalisation d'un état des lieux sur l'organisation locale en matière d'aide sociale et d'emploi et sur les attentes de la population, une labellisation pourra être sollicitée auprès du Préfet afin d'obtenir des financements de l'Etat.

Monsieur Kerdoncuff considère que cette MSAP va contribuer à augmenter la dépense publique.

Pour Mme le Maire c'est justement l'opportunité d'émarger à de nouveaux financements.

Mme Lancien souligne que la MSAP facilitera l'accès aux services publics pour les usagers de Plougasnou.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Un vote contre : Mr Kerdoncuff

2 abstentions : Y. Tanguy, M. Le Doare

ACCEPTE le principe de création d'une Maison de Services au Public à Plougasnou

MANDATE le Maire pour engager les démarches auprès des services partenaires et du Préfet pour obtenir la labellisation et solliciter tous les financements relatifs à ce projet.

10. Plan Infra POLMAR – Validation des modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime.

Le littoral de Morlaix Communauté, situé à proximité d'une des plus importantes routes maritimes mondiales, est particulièrement exposé au risque de pollution maritime. Le Maire est responsable de la gestion de la pollution sur le territoire de sa commune tant que le Préfet ne prend pas la direction des opérations de secours.

La gestion des pollutions maritimes nécessite des capacités techniques spécifiques et de prise de décision rapide dont ne disposent pas nécessairement les communes. Pour ces raisons, Morlaix Communauté a choisi de mettre en œuvre une démarche Infra POLMAR sur son territoire avec le soutien du Syndicat mixte Vigipol.

Cette démarche vise à définir une organisation intercommunale permettant de préparer les communes littorales à la gestion d'une pollution maritime dans une logique de solidarité intercommunale. À ce titre, les communes rétro littorales sont elles aussi associées à cette démarche par la mise à disposition possible de leurs moyens humains et matériels en cas de pollution.

Par délibération n°D14-064 du 17 février 2014, Morlaix Communauté a approuvé ses principes de soutien aux communes. Depuis cette date, les annexes techniques (cartographie, annuaire de crise, recensement des moyens) ont été améliorées et mises à jour. Par ailleurs, certains points relatifs à l'organisation entre Morlaix Communauté et les communes nécessitaient d'être précisés, et ont fait l'objet d'échanges en groupe de travail dédié regroupant élus et services communaux et communautaires.

L'aboutissement de ces travaux permet de proposer des modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime, présentées dans l'annexe à la présente délibération.

Vu la délibération du conseil municipal portant engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR développée par Vigipol à l'échelle de l'intercommunalité ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 8 février 2010 portant engagement de Morlaix Communauté dans cette démarche Infra POLMAR ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Morlaix Communauté du 17 février 2014 portant sur les principes de soutien de Morlaix Communauté aux communes dans le cadre du Plan Infra POLMAR ;

Vu la délibération du conseil communautaire de Morlaix Communauté du 19 décembre 2016 approuvant les modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime dans le cadre du plan Infra POLMAR ;

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modalités présentées en annexe.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver les modalités opérationnelles de mutualisation des moyens et de prise en charge des frais liés à la gestion d'une pollution maritime dans le cadre du plan Infra POLMAR
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces modalités.

11. Désignation des référents Infra POLMAR

Vu la délibération du conseil municipal portant engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR développée par Vigipol ;

Le Maire rappelle que la commune est engagée aux côtés de Morlaix Communauté et des communes du territoire dans la démarche Infra POLMAR proposée par Vigipol qui a pour but de préparer les collectivités littorales à lutter contre les pollutions maritimes.

Dans le cadre de cette démarche, chaque commune désigne deux référents (un élu et un agent technique ou administratif) pour suivre et coordonner les actions de la commune en matière de pollution maritime. À cet effet, ils participeront aux diverses réunions du groupe de travail en charge

de l'élaboration du plan de secours Infra POLMAR, aux formations et exercices de crise. Et en cas de pollution, ils conseilleront le maire. Ce binôme élu/agent permet ainsi une meilleure efficacité tant dans la phase de préparation que de gestion de crise.

Le Maire souligne que Vigipol conseille aux communes de désigner comme référents des personnes qui interviendront directement en cas de pollution afin que le dispositif Infra POLMAR mis en place sur le territoire soit pleinement opérationnel et efficace le moment venu

De plus, dans un souci de cohérence, Vigipol préconise que le référent élu de la démarche Infra POLMAR soit aussi le délégué de la commune au comité syndical de Vigipol. Il a ainsi une vision globale des missions assurées par le Syndicat mixte au service de ses adhérents.

Le Maire propose donc au conseil municipal de désigner les personnes suivantes :

- référent élu Infra POLMAR : **François VOGEL**
- référent technique (ou administratif) Infra POLMAR : **David COLCANAP**

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver les désignations proposées ci-dessus

12. Cession de parcelle – Le Mesgouez

La parcelle ZV 9 ne présentant pas d'intérêt pour la collectivité, il est proposé de donner une suite favorable aux propriétaires de la propriété du Mesgouez afin d'améliorer leur desserte.

La cession est consentie au prix de 0,70 € du m² soit pour une contenance de 2 820 m² un prix de 1 974 €.

L'ensemble des frais liés à cette cession seront pris en charge par les demandeurs.

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession de la parcelle ZV 9 au Mesgouez au prix de 0,70 € le m² soit pour une contenance de 2 820 m² un prix de 1 974 €.

DIT que l'ensemble des frais seront pris en charge par l'acquéreur.

DESIGNE Maître Berrou Goriou pour rédiger l'acte.

13. Prise en charge de frais liés au vernissage de l'exposition de Mr Pouedras

Afin de pouvoir comme convenu régler les frais liés à la venue de Monsieur POuedras à Plougasnou à l'occasion du vernissage de son exposition « la Mémoire des Landes » le 19/04/2017, le Trésor Public sollicite la validation du Conseil Municipal.

Les frais s'élèvent à

- TGV :	128 €
- Hotel :	64 €
TOTAL :	192 €

Délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le règlement des frais de Monsieur Pouedras à l'occasion du vernissage de son exposition « la Mémoire des Landes » le 19/04/2017 pour un montant de 192 €.

Questions orales de Monsieur Tanguy

1/ « En date du 02 avril 2016, un habitant de la commune apprend par mail que le Préfet du Val d'Oise, son ancien département de résidence, lui a, par arrêté du 18 janvier 2016, décerné la médaille de bronze Jeunesse et Sports et engagement associatif, promotion du 1^{er} janvier 2016.

Les mois passant et sans nouvelles de la chose, l'intéressé prend contact en novembre 2016 avec le service compétent de la Préfecture du Val d'Oise. En décembre le service l'informe que le diplôme a bien été adressé, pour remise, à la mairie de Plougasnou et lui retourne pour information, copie de l'accusé de réception de la mairie de Plougasnou, avec cachet, signature manuscrite et daté du 21 novembre 2016.

A ce jour, et malgré plusieurs demandes orales faites auprès de trois élus municipaux mais aussi des personnels de la mairie de Plougasnou le bénéficiaire s'inquiète de ce qu'est devenu le diplôme en question le concernant personnellement (arrêté préfectoral DDCS-95-A62016-008, promotion du 1^{er} janvier 2016).

J'ai été étonné d'être avisé de ce fait qui tend à démontrer le désordre qui règne en cette mairie.

Pouvez-vous faire des recherches sérieuses pour retrouver le courrier concerné et ainsi permettre au récipiendaire d'être normalement honoré par rapport au mérite reconnu pour services rendus. »

Réponse de Mme le Maire

« Je m'étonne de cette question. Le diplôme est bien en Mairie et n'a jamais été égaré. Comme il l'a été précisé au récipiendaire, il s'agit d'une médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Je ne souhaite donc pas que le diplôme lui soit remis à l'occasion d'une cérémonie patriotique comme il le demande mais à l'occasion du forum des associations ou en mairie. »

Sécurité publique.

« Les usagers de la plage de Plougasnou se plaignent des risques encourus pour sortir en voiture du parking et remonter vers le bourg, la visibilité étant restreinte dans ce sens.

En effet, il n'est pas rare que des véhicules qui viennent de Plougasnou accélèrent et doublent dans la ligne droite qui précède le parking.

Des chocs frontaux entre véhicules pourraient avoir des conséquences graves sur les vies humaines.

2 solutions sont à mettre en œuvre conjointement :

-la première consiste à matérialiser le périmètre du parking et sa sortie dans la partie la plus basse, ce qui permet d'améliorer la visibilité ;

-la seconde est de tracer une ligne blanche sur les 150 derniers mètres de la descente, ce qui doit logiquement interdire de doubler. »

Réponse de Mme le Maire

« Nous sommes justement en train de travailler sur cet aménagement. Mme le Maire transmet le premier projet proposé par le bureau d'études ».